

ouest
france 

FEVRIER 2016

Le **Courrier**
de l'ouest



Revue de presse

SAINT LEGER SOUS CHOLET



► Saint-Léger-sous-Cholet. Salle des fêtes : la municipalité veut fidéliser les entreprises

Les élus de Saint-Léger-sous-Cholet étaient réunis en conseil municipal vendredi dernier pour, essentiellement, parler de la salle des fêtes dont la mise en service se précise.

Vendredi soir, les élus ont d'abord décidé de la police de caractère à adopter pour l'enseigne lumineuse de la salle de la Prairie. Une question qui a « été plus vite que je ne le pensais », s'est étonné le maire Jean-Paul Olivarès face au consensus qui s'est tout de suite dégagé. Les élus ont ensuite pris connaissance du matériel et des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la salle (760 chaises tout de même...), pour un montant encore partiel de 118 309 €, et modifié les tarifs pour les entreprises, « afin de les fidéliser ». « L'idée c'est, à partir de la deuxième location, de faire de cinq en cinq, avec un maximum de 20 », a

déclaré Jean-Paul Olivarès. Il faut ainsi comprendre 5 % de remise à partir de la deuxième location, pour plafonner à 20 % de remise au-delà de la 5^e location. L'objectif de la municipalité étant de séduire les entreprises en semaine, et amortir ainsi autant que possible le coût de fonctionnement de la salle, estimé à 36 000 € par an. **Cavernes et columbarium.** Lors de l'agrandissement du cimetière en 2013, six cavernes et autant de columbariums avaient été installés du côté du monument aux Morts. La commune répondait alors à une demande de plus en plus fréquente, la tendance voulant que de plus en plus de familles recourent à l'incinération de leurs défunts. La tendance se confirme puisqu'à ce jour, seul deux cavernes et un columbarium restent disponibles. Le conseil municipal a donc décidé de commander six nouvelles pièces de chaque.

2 février 2016

Saint-Léger-sous-Cholet

Six cavurnes et six columbariums en plus au cimetière

Six cavurnes et six columbariums avaient été installés près du monument aux morts lors de l'agrandissement du cimetière en 2013. Or il ne reste que deux cavurnes et un columbarium disponibles.

Suite au devis établi par le fournisseur de 2013, 5 749 € pour la fourniture et la pose de six cavurnes et six

columbariums supplémentaires, le conseil a approuvé la décision visant à contacter des fournisseurs locaux pour la fourniture et la pose des cavurnes. Les cases de columbariums pourraient, quant à elles, être installées en interne par les services techniques sur celles existantes.

Saint-Léger-sous-Cholet

Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Plusieurs entreprises ayant manifesté leur intérêt pour la salle de la Prairie, il est apparu nécessaire de leur accorder une remise supplémentaire dès lors qu'elles louent plusieurs fois dans l'année, afin de les fidéliser. « L'idée c'est d'appliquer une remise de 5 % en 5 %, à partir de la deuxième location sans excéder 20 % jusqu'à la cinquième location », a précisé le maire, Jean-Paul Olivarès.

Les élus ont, par ailleurs, choisi le

type de police pour l'enseigne lumineuse de la salle de la Prairie.

Un parking supplémentaire a aussi été créé près de ladite salle. Après rencontre avec le comité des fêtes et les forains présents lors de la fête du Boudin, la commune a demandé au syndicat d'énergies (SIEM) de chiffrer un coffret électrique à proximité du parking pour l'alimentation des attractions.

Le coût sera 25 000 € dont 7 687 € à la charge de la commune.

Saint-Léger-sous-Cholet

Athlétisme : 147 enfants se sont affrontés samedi



L'épreuve de vitesse chez les poussins poussines.

La compétition d'athlétisme de l'Entente des Mauges a réuni 147 poussin(e)s et mini-poussin(e) des sections locales de Cholet, Beaupréau, Chemillé, Saint-Macaire-en-Mauges, Saint-Pierre-Montlimart et Saint-Léger, samedi dernier, salle des sports de Saint-Léger. Ils se sont affrontés sur diverses épreuves d'adresse, de rapidité et de motricité pour les plus jeunes.

L'encadrement était assuré par des membres des sections et des parents sollicités sur place. « **Ils sont ravis, ça leur permet de participer activement à la compétition** », assure Gérard Brousseau, président saint-légeois dont les jeunes ont brillamment décroché deux premières places (en individuel et en équipe).

Le classement par section : chez les poussin(e)s : 1 - Saint-Macaire, 2 - Beaupréau, 3 - Saint-Léger, 4 - Chemillé, 5 - ex aequo Cholet et Le May.

Chez les minis poussin(e)s : 1. Beaupréau, 2. Saint-Pierre-Montli-

mart, 3. Saint-Macaire, 4. Beaupréau.

Le classement individuel : chez les mini-poussines, 1. Manon Métayer (Saint-Léger), 2. Manon Chiron (Cholet), 3. Clarisse Airaud (Saint-Macaire) ex aequo avec Axelle Bodineau (Beaupréau).

Chez les mini-poussins : 1. Maxime Perrochon (Beaupréau), 2. Alexis Rochelet (Saint-Léger) ex aequo avec Thibault Chevalier (Chemillé), 3. Enzo Chené (Saint-Macaire).

Chez les poussines : 1. Constance Madrid Cailleau (Saint-Macaire), 2. Alya Diable (Beaupréau) ex aequo avec Manon Avril (Chemillé), 3. Juliette Suarez (Chemillé).

Chez les poussins : 1. Martin Métayer (Saint-Léger), 2. Thomas Clément (Beaupréau), 3. Antoine Ménard (Beaupréau).

Avec un taux de participation par section de 85 % pour Saint-Léger, 77 % pour le May, 74 % pour Cholet, 73 % pour Beaupréau, 65 % pour Saint-Macaire et 50 % pour Chemillé.

2 février 2016

ouest
france 

Carte scolaire : deux écoles ferment mais les effectifs d'enseignants sont en hausse

Le Comité technique départemental de l'Éducation nationale a proposé la création de 58 emplois et la suppression de 37 pour la rentrée scolaire 2016-2017 dans le premier degré.

Le Comité technique spécial départemental, qui s'est tenu à la direction académique de Maine-et-Loire, vient de proposer les mesures d'implantation et de retraits d'emplois dans le premier degré pour la rentrée prochaine. Ses travaux avaient pour objet d'apprécier la répartition des emplois compte tenu des évolutions des effectifs et des priorités de la Ministre de l'Éducation Nationale. Malgré une baisse prévisionnelle de moins 256 écoliers pour la prochaine rentrée, la dotation départementale 2016 en termes d'emplois est de + 21 emplois.

58 emplois vont être créés dont 25 en classes ordinaires. C'est ainsi le cas à l'école primaire Gérard Philippe, à Angers, à L'Aérodrome d'Avrillé ou encore à Aimé-Césaire de Trélazé. Trois emplois et demi sont dédiés au dispositif « plus de maîtres que de classes ». Neuf emplois de brigadiers départementaux sont dédiés au remplacement ou encore quatre emplois pour les secteurs en restructuration (La Roseraie, Belle-Belle et Hauts-de-Saint-Aubin à Angers, centre-ville de Cholet).

Trente-sept retraits de classe ont été décidés au titre des évolutions d'effectifs. À noter, enfin, le transfert de l'école primaire Le Petit Prince du Fresne-sur-Loire de La Loire-Atlantique au Maine-et-Loire suite à la création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne.

Une maternelle ferme à Longué

À Longué, l'école maternelle Victor-Hugo va devoir fermer ses portes à la rentrée prochaine. Un regroupement est prévu avec la maternelle Andrée-Boissin.

L'école Victor-Hugo ne comptait plus que 55 élèves à la rentrée de septembre 2015 (2 classes), et l'on en dénombrait 63 à la maternelle Andrée-Boissin (3 classes). Une nouvelle baisse des effectifs oblige donc à ce regroupement. Dans sa nouvelle configuration, l'école Boissin comptera 4 classes.

Dans le Saumurois, trois fermetures de classes sont prévues en élémentaire à Souzay-Champigny, Fontevraud et Montreuil-Bellay, et deux ouvertures à Saumur (Le Clos-Cou tard et Les Violettes).

Six postes supprimés, deux créés à Cholet

L'addition risque d'être salée à la rentrée pour les écoles publiques de Cholet. La direction de l'Éducation nationale prévoit de fermer six postes et d'en ouvrir deux. Par ailleurs, la Ville envisage de mettre un terme à plusieurs emplois d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Pour mémoire, à la rentrée dernière, les écoles publiques de la ville avaient perdu cinq classes et en avaient gagné quatre pour un total de 3 465 enfants scolarisés. Dans les Mayennes, la Direction de l'Éducation nationale envisage six autres suppressions de postes contre trois créations.

Postes supprimés à Cholet

Buffon (élémentaire, un poste), La-Bruyère (élémentaire, un poste), La Chevallerie (primaire, un poste), Le Planty (fermeture de l'école

maternelle, deux postes) et les Richardières (élémentaire, un poste).

Postes créés à Cholet

La Bourie-Fresnière (élémentaire, un poste), Molière (élémentaire, un poste)

Postes supprimés dans les Mayennes

Champtoceaux, les Garennes (maternelle, un poste). **Chemillé-Melay**, Georges-Brassens (maternelle, un poste). **Montfaucon-Montigné**, l'Oiseau de feu (primaire, un poste). **Saint-Léger-sous-Cholet** (primaire, un poste). **Saint-Macaire-en-Mauges**, Pablo-Picasso (maternelle, un poste). **Villedieu-la-Blouère**, Françoise-Dolto (primaire, un poste).

Postes créés dans les Mayennes

Champtoceaux, les Garennes (élémentaire, un poste). **Maulévrier**,



L'école maternelle du Planty fermera ses portes à la fin de l'année scolaire.

Victor-Hugo (primaire, un poste). **Trémentines**, Le Petit-Prince (maternelle, un poste).

3 février 2016

3 février 2016

Saint-Léger-sous-Cholet

A eux quatre, ils cumulent 91 ans de bénévolat

À l'occasion de la cérémonie des vœux de la municipalité aux représentants des associations et entreprises, jeudi 21 janvier, quatre bénévoles, cumulant 91 ans de bénévolat à Saint-Léger-sous-Cholet, ont été distingués. Ils ont reçu la médaille de la commune. Le premier, Didier Landreau, œuvre dans le bureau du club de football depuis 38 ans, dont sept ans en tant que président.

Jean-Étienne Tignon, bénévole à l'ESSL volley depuis 25 ans, est le président du club depuis 2005. En 1991, il a créé la première équipe seniors masculine.

Daniel Guyon est bénévole aux Amis de Léo depuis 2000. C'est lui qui, en 2007, a eu l'idée du vide-greniers, organisé depuis chaque année en même temps que la Fête du boudin, et devenu l'un des plus importants des Mauges.

Raymond Germon, enfin, a intégré Saint-Léger cyclisme dans les années 1980 et en a assuré la présidence de 1996 à 2004. Puis, après une parenthèse de cinq ans au cours



De gauche à droite : Daniel Guyon, Didier Landreau, Marine Tignon représentant son papa Jean-Étienne, et Raymond Germon.

de laquelle il a créé l'UCC49 à Cholet (dont il a assuré la présidence quelques années), il est revenu au sein de Saint-Léger cyclotourisme

en 2010 et a accepté, faute de candidats, d'assurer la présidence en 2015, avant de tirer définitivement sa révérence en décembre dernier.

Saint-Léger-sous-Cholet

Dynamisme avéré du club de la Gaieté

« Vous êtes un club dynamique, vous avez beaucoup d'activités », a livré le maire, Jean-Paul Olivarès, aux membres du club de la Gaieté qui présentaient leurs bilans vendredi dernier.

Le club de la Gaieté ponctue effectivement le quotidien de ses adhérents par des réunions hebdomadaires autour du jeu, marquées de différents temps forts tels que galette des Rois, bottereaux, concours de belote, divers après-midi détente et sorties sur une journée (golf du Morbihan, Chapelle-Hulin et la Boissière-sur-Èvre avec spectacle), sans oublier le repas de Noël.

L'ensemble est reconduit (destina-

tions encore à arrêter) en 2016.

Émilie Durét, qui conserve la présidence, a en revanche fait part de la démission du vice-président Pierre Merlet.

En conclusion à la réunion, le maire a rappelé les faits marquants pour la commune avec « l'inauguration de la salle de la Prairie, avec ses portes ouvertes du 2 avril ».

Évoquant également les travaux d'assainissement qui s'étaleront jusqu'en 2017 « avec l'espoir que soient résolus tous les problèmes des riverains », et la fermeture de l'éco-point fin mars. « Dans deux ans, une nouvelle déchetterie commune aux deux collectivités (Saint-Léger - Le



Le club de la Gaieté comptait 75 adhérents en 2015 ; ici l'enregistrement des adhésions lors de l'assemblée générale.

May) verra le jour sur la route du May après la station d'épuration. »

► Saint-Léger-sous-Cholet

78 retraités adhèrent au Club de la gaieté



Les adhérents procédaient en même temps à leur réinscription.

Le Club de la gaieté, club de retraités de Saint-Léger-sous-Cholet, a organisé son assemblée générale vendredi dernier. Le club, qui réunit 78 adhérents, organise plusieurs rendez-vous dans l'année, à l'occasion de la galette, puis des bottereaux, avant un premier concours de belote en mars. Des après-midi détente sont également au programme, tandis que deux sorties à la journée ont été proposées en 2015 : l'une avec le club de Saint-André-de-la-Marche dans le Golfe du Morbihan, l'autre à La Chapelle-Heulin et La Boissière-sur-Èvre avec un spectacle.

Le maire Jean-Paul Olivarès assistait à la réunion. « C'est une année importante puisqu'elle sera marquée par l'inauguration de la salle de la Prairie », a-t-il déclaré, annonçant des portes ouvertes le 2 avril. « Ça doit faire 25-30 ans qu'on en parle, elle est faite. On a une belle salle, on la trouve encore plus belle maintenant qu'elle est faite ».

Le bureau de l'association n'enregistre qu'un seul changement : la sortie du vice-président Pierre Merlet.

ouest
france

3 février 2016

Le Courrier
de l'ouest

Saint-Léger-sous-Cholet

Dénomination officielle du « chemin de l'Étang »

Les membres du conseil municipal ont confirmé l'appellation de « chemin de l'Étang », la petite voie à gauche après l'étang lorsque l'on circule sur la rue de l'Étoile en direction du Pontreau.

Officialisant ainsi un nom communément utilisé depuis les années 50, mais qui n'avait pas fait l'objet d'une décision officielle et n'apparaissait donc pas dans les archives communale. L'enregistrement d'une maison nouvellement construite dans le secteur pourra désormais aboutir.



3 février 2016

► Saint-Léger-sous-Cholet. Les CM des Tilleuls en classe nature à Ribou



Les élèves saint-légeois en pleine activité VTT.

27 élèves de CM de l'école privée Les Tilleuls de Saint-Léger-sous-Cholet et leur enseignante, Sabrina Charbonneau, participent cette semaine à une classe nature à la base de loisirs de Ribou à Cholet. Au programme : VTT, escalade, tir à l'arc, course d'orientation avec plan et/ou boussole, en classe entière ou demi-groupe le matin et après-midi en classe, découverte du barrage, son rôle, comment l'eau devient potable, qui l'a construit, quand, etc. « Cette

classe nature est source de découverte. Chaque enfant apprend à se connaître par les différentes activités. Ils se surpassent grâce à la bonne ambiance de la classe, les encouragements des camarades et des animateurs. J'apprécie ces temps-là avec eux car je les découvre sous un autre angle. Le rôle de l'école est de faire grandir l'élève et cette classe nature les aide à cela. Je veux leur montrer l'importance d'exercer une activité physique pour être bien dans son corps », déclare leur enseignante.

4 février 2016

Le **Courrier**
de l'ouest

4 février 2016

Près de 150 enfants réunis par l'école d'athlétisme de l'Entente des Mauges



Saint-Léger-sous-Cholet, samedi 30 janvier. Course avec ou sans obstacle, lancer, saut : les jeunes athlètes devaient passer par plusieurs épreuves.

L'école d'athlétisme de Saint-Léger-sous-Cholet, section de l'Entente des Mauges, a organisé, samedi 30 janvier, son meeting qui a réuni les écoles d'athlétisme de Cholet, Le May-sur-Èvre, Saint-Macaire-en-Mauges, Beaupréau, Chemillé et Saint-Pierre-Montlimart, soit 147 enfants des catégories mini-poussins et poussins.

Classements. Super-poussines : 1^{re} Manon Métayer (Saint-Léger) ; 2^e ex aequo Manon Chiron (Cholet), Clarisse Airaud (Saint-Macaire) et Axelle Bodineau (Beaupréau).

Super-poussins : Maxime Perrochon (Beaupréau) ; 2^e ex aequo Alexis Rochelet (Saint-Léger) et Thibault Chevallier (Chemillé). **Par club :** 1^{er} Saint-Léger ; 2^e Cholet ; 3^e Saint-Macaire. **Poussines :** Constance Cailleau-Madrid (Saint-Macaire) ; 2^e ex aequo Alya Diable (Beaupréau) et Manon Avril (Chemillé). **Poussins :** Martin Defaye (Saint-Léger) ; 2^e Thomas Clément (Beaupréau) ; 3^e Antoine Ménard (Beaupréau). **Par club :** 1^{er} Saint-Macaire ; 2^e Beaupréau ; 3^e Saint-Léger.

Saint-Léger-sous-Cholet

Entre 0 et 3 fautes pour la dictée de Retraites actives



Une première à renouveler. La dictée de Retraites actives a séduit une vingtaine de personnes. Satisfaction également de l'instituteur dont les élèves ont fait entre 0 et 3 fautes !

Distribution des copies, appel de rigueur, une première lecture, et voilà notre classe de retraités lancée. « Inutile de regarder sur la feuille du voisin, vous pourriez faire des fautes que vous n'auriez pas faites », leur lance l'instituteur. Et comme à l'école, on entend quelques chuchotements : « Je vais faire des fautes d'accord, c'est sûr », ou encore « relire.... On va corriger des fautes où il n'y en avait pas ! »

Axées sur le bien vieillir, les activités du groupe Retraites actives via le centre social sont une alternative à celles proposées par le club de retraité. L'antenne organise ainsi ran-

données et autres sorties (journée ou week-end), séances d'entretien physique, petits bricolages ou encore sessions de code de la route.

Elle vient d'innover en proposant une dictée, à l'image de celle de Bernard Pivot. Pour l'occasion, Christophe Ripoche, jeune retraité de l'enseignement, a renoué avec le passé. Et c'est vêtu de la traditionnelle blouse grise qu'il a officié en tant qu'instituteur d'une autre époque pour des élèves aux cheveux poivre et sel avec une dictée qu'il a longtemps destiné à ses élèves de CM2 !

Au final, les élèves se sont révélés excellents.

4 février 2016

ouest
france



Le Courrier
de l'ouest

► Saint-Léger-sous-Cholet. Une équipe fait 0 faute à la dictée de Retraites actives



Christophe Ripoche a veillé à ce que chacun regarde uniquement sa copie !

L'association Retraites actives, qui regroupe un certain nombre de jeunes retraités ou préretraités, a ajouté une nouvelle corde à son arc lundi 1^{er} février. Dans l'objectif de multiplier les activités tant ludiques qu'utiles, qui permettent d'entretenir la mémoire et les connaissances de chacun, comme les cours de révision du code de la route dispensés par l'un des leurs, ancien moniteur d'auto-école, ces retraités « actifs » sont

retournés sur les bancs de l'école pour effectuer une dictée. Pour l'occasion, Christophe Ripoche est sorti de sa retraite, assez récente puisqu'il était instituteur à l'école publique de Saint-Léger-sous-Cholet jusqu'en juin 2014. La dictée s'est « très bien passée », constate le maître d'école. « Pour la relecture, ils étaient en binômes, tirés au sort ». Résultat : excellent, avec un maximum de trois erreurs et une équipe championne à 0 faute.

7 février 2016

► Concours. 6^{es} Trophées de l'économie : les inscriptions sont ouvertes

Archives CO



Chaque année, des entrepreneurs choletais sont mis à l'honneur.

La 6^e édition des Trophées choletais de l'économie organisée par la Jeune Chambre économique du Choletais se déroulera le 26 mai à la nouvelle salle des fêtes de Saint-Léger-sous-Cholet.

Les candidatures sont ouvertes pour participer à cet événement. Pour cette soirée de récompenses et de gala, la commission d'organisation a souhaité valoriser l'industrie et le bien-être au travail. Les trois catégories pour candidater cette année sont le trophée « l'innovation industrielle ». L'évaluation des candidats vise à identifier l'entreprise du Choletais la plus innovante en matière de produit, de service ou de procédé. Les innovations présentées doivent permettre de prendre un avantage concurrentiel et doivent constituer une source de rentabilité et de développement. Pour le

trophée « le bien-être au travail » sera récompensée l'entreprise du Choletais qui a su instaurer un sentiment d'appartenance et un contentement maximal de ses collaborateurs en maintenant ou augmentant sa rentabilité. Trophée « la création et/ou la reprise d'entreprise » : il s'agit de récompenser un créateur ou un repreneur d'entreprise du Choletais pour la pertinence, la réussite et l'originalité de son projet de création. L'entreprise devra avoir une existence comprise entre 6 mois et 3 ans. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 10 avril. Le jury, composé notamment de professionnels, de membres de réseaux économiques locaux, rendra sa délibération fin avril.

Inscriptions sur www.tropheesducholetais.com

En mars, on pose les écrans et on joue

9 février 2016

Saint-Léger-sous-Cholet — Un après-midi jeux lié à un défi sans écran et un volet humanitaire, c'est l'idée originale proposée par l'association de parents à l'école des Tilleuls le 12 mars.

L'association de parents d'élèves (Apel) de l'école privée des Tilleuls lance « L'Apel du jeu » samedi 12 mars. L'intitulé, déjà un jeu de mot (association de parents de l'école libre), se veut néanmoins un réel appel à entrer dans l'univers du jeu. Mais pas seulement. « **Le but premier est vraiment un objectif pédagogique souhaité par nous tous Apel, Ogec et équipe enseignante** », affirment Laetitia Blanchard et Élodie Chotard, respectivement membre et présidente de l'association de parents.

Car cet après-midi jeux a lieu dans un cadre spécifique avec le lancement d'un défi de dix jours sans écran. On oublie donc télé, tablette, ordinateur, téléphone portable. « **On souhaite donner aux gens d'autres idées d'occupation basées sur le plaisir de se retrouver et de partager des moments en famille ou entre amis, d'apprendre quelque chose de ludique** », précisent les organisatrices.

Au sein de l'école des ateliers vont ainsi être mis en place pour que les enfants découvrent de nouveaux jeux et de nouvelles façons d'apprendre. Le jour de la manifestation, « **les plus grands (CM1-CM2) seront présents auprès des plus jeunes pour transmettre ce qu'ils maîtrisent, on est dans le partage de savoir** », expliquent les deux mamans.

Partenariats et vocation humanitaire

Afin de mener à bien son projet, l'association s'est entourée de partenaires : Passion du jeu, la ludo-



Élodie Chotard, présidente de l'Apel, et Laetitia Blanchard présentent l'affiche de l'animation proposée par l'association le 12 mars où le ludique à vocation pédagogique dominera.

thèque de Cholet, et des étudiants en licence pro jeux-jouets à Cholet pour l'animation. Au vu du nombre de jeux importants présents, plus de 170, l'Apel y voit une aide précieuse pour expliquer les différentes règles et appréhender les jeux.

Ces jeunes, via leur association Cambod'jeu, ont par ailleurs en pro-

jet la mise en place d'une ludothèque au Cambodge. Ils le présenteront sur la manifestation avec un stand où il sera possible de faire des dons. Ils inviteront aussi les enfants à réaliser des dessins, acheminés au Cambodge par deux étudiantes qui se rendront prochainement sur place.

Par ailleurs, dans un souci de faire

participer un maximum, « **y compris les familles avec enfants en bas âge** », une zone BB, avec parcours de motricité, est prévue, grâce au centre social, encadrée par Muriel Ménard.

► **Saint-Léger-sous-Cholet.** Le député
visite deux entreprises avec les élus



Les élus saint-légeois et le député ont fait une halte à la salle de la Prairie.

Jean-Paul Olivarès, maire, et le conseil municipal de Saint-Léger-sous-Cholet, ont accueilli Gilles Bourdouleix, député de la circonscription, jeudi dernier. Ensemble, ils ont visité le GAEC Lact'ajoux, aux Ajoncs, où Christophe et François Augereau élèvent des bovins, puis les établissements Espace

Emeraude, où ils ont été reçus par le patron Claude Batardière. Avant de revenir à la mairie pour un moment de convivialité, le groupe a fait un bref passage par la salle de la Prairie, la toute nouvelle salle des fêtes qui ouvrira ses portes aux Saint-Légeois samedi 2 avril.

Leurs vaches vont mastiquer pour notre santé

Saint-Léger-sous-Cholet — Aux Ajoncs, à Saint-Léger, Christophe et François Augereau produiront du lait plus riche en oméga 3, grâce à une alimentation différente de leurs vaches laitières.

L'idée

Christophe et François Augereau sont frères jumeaux. Une proximité qu'ils cultivent également dans leur profession, au GAEC (groupement d'exploitation en commun) Lact'Ajoux, positionné dans la production laitière. Ils ont récemment présenté leur activité aux élus saint-légeois et au député-maire Gilles Bourdoux dans le cadre d'une visite de la commune.

Après des débuts à Cholet au pavillon de l'Aurore, entre 2002 et 2007, c'est aux Ajoncs à Saint-Léger qu'ils installent le siège d'exploitation de leur Gaec. Ils y font construire un bloc traite et un bâtiment pouvant accueillir une centaine de vaches.

Davantage d'herbes jeunes

Leur production est aujourd'hui de 850 000 litres de lait par an, pour une moyenne de 90 vaches en traite. Mais les exploitants visent une nouvelle filière pour 2016. « **Notre gros challenge cette année, est de faire un lait naturellement plus riche en oméga 3.** » Une manière de valoriser leur produit tout en garantissant une meilleure santé animale. Ils se projettent ainsi sur une production annuelle de 900 000 litres avec une centaine de laitières qui pourront donner jusqu'à 34 litres de lait par jour. « **Notre objectif est aussi de se démarquer des autres productions en lait standard avec un produit de meilleure**



François et Christophe Augereau, du Gaec Lact'Ajoux, lancent une nouvelle filière lait, naturellement enrichi en oméga 3.

qualité et mieux tracé. Nous espérons qu'il réponde aux attentes des clients. »

Produire un lait naturellement plus riche en oméga 3 implique une évolution de l'alimentation du bétail. Elle consiste à apporter « **une part importante d'herbes jeunes (pâturée), luzerne et tourteau de lin dans la ration, en limitant en revanche la part de maïs et tourteau de soja.** »

Il s'agit de la substitution d'une partie du soja par du lin.

Christophe et François Augereau évoquent un métier technique, mais également polyvalent. La collecte du lait se fera à part et des contrôles réalisés à plusieurs reprises chaque mois évalueront sa teneur en oméga 3. « **Car nous avons une obligation de résultats. Il nous reste deux mois pour se caler afin d'accéder à cette**

production, confient les exploitants qui voient aussi dans leur démarche un volet environnemental. **En nourrissant les animaux de cette manière, on diminue la production de gaz à effets de serre. »**

Autre avantage, les animaux produisent un lait moins riche en matière grasse. On le trouvera dès le mois d'avril dans les commerces locaux et nationaux.

11 février
2016

Saint-Léger-sous-Cholet

De nombreuses activités avec la classe transplantée



Un groupe VTT, avec les animateurs Claire et Patrice à l'encadrement, pour une virée sportive de 12-13 km sur les chemins et routes environnantes.

Les élèves de CM1-CM2 de l'école privée les Tilleuls ont passé les deux dernières semaines en classe transplantée à Ribou. Une escapade encadrée par le Cisca (Centre d'initiation aux sports de plein air) au cours de laquelle ils ont apprécié de nombreuses activités : VTT, escalade, course d'orientation avec plan et/ou boussole et tir à l'arc. Ces deux dernières étant une réelle découverte pour la majorité.

Ils ont également beaucoup appris sur le barrage de Ribou : son rôle et comment l'eau devient potable ? Par qui il a été construit et à quelle époque (1958).

Les matinées étant consacrées aux animations sportives et de découvertes, les après-midi dédiés aux cours classiques.

« Cette classe est source de découverte. Chaque enfant apprend à se connaître par les différentes activités, indique l'enseignante Sabrina Charbonneau. Ils se surpassent grâce à la bonne ambiance de classe, aux encouragements des camarades et des animateurs ». Elle considère que le rôle de l'école est de « faire grandir l'élève et que ce type de classe nature les aide en cela ».

11 février
2016

Saint-Léger-sous-Cholet

Quatre bénévoles médaillés par la commune



Daniel Guyon, Didier Landreau et Raymond Germon ; absent, Jean-Étienne Tignon, représenté par sa fille Laura.

Profitant de la cérémonie des vœux, la municipalité a mis à l'honneur quatre bénévoles de la commune pour leur investissement au sein d'associations.

« **A eux quatre, ils cumulent 91 ans de bénévolat sur la commune !** », a livré Jean-Pierre Joselon, adjoint à la vie associative, brossant en quelques mots et quelques dates le parcours de ces médaillés.

A commencer par Didier Landreau, « **dans le bureau du club de foot depuis 38 ans dont sept comme président** ». Il a ensuite cité Jean-Étienne Tignon, à l'ESSL volley depuis 25 ans. « **Président depuis octobre 2005, il a créé la première équipe senior masculine.** »

Puis Daniel Guyon, aux Amis de Léo depuis 2000, « **c'est à lui qu'on doit le vide-greniers avec le succès qu'on connaît aujourd'hui. Il en a eu l'idée en 2007 et en est encore la cheville ouvrière** ».

Et enfin, Raymond Germon « **qui a intégré Saint-Léger cyclisme (qui regroupait à l'époque cyclisme et cyclotourisme) dans les années 1990 et en a assuré la présidence entre 1996 et 2004. Après une petite parenthèse de cinq ans, durant laquelle il crée l'UCC49 à Cholet, il revient au club de Saint-Léger cyclotourisme en 2010 où il accepte la présidence en 2015 pour une année** ».

ouest
france

12 février 2016

Jamel Debbouze est épatant dans « La Vache », une comédie émouvante et drôle au cinéma demain

DERNIERE PAGE



Le Courrier de l'ouest

CHOLET



Les appareils aus
des v

MARDI 16 FÉVRIER 2016 - 0,85 € - N° 21736 - 73^e année - Votre journal à domicile : 02 41 80 88 80 (Appel non surtaxé - Tarif local - Gratuit depuis Box) - Site Internet

Saint-Léger-sous-Cholet croit encore au bonheur



SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET. La réduction des finances publiques doit-elle tout sacrifier ? Non, répondent les élus de la commune qui investissent gros dans une nouvelle salle des fêtes.

PAGE 2



A Maulévrier devenu un g

Les quatre filiales du
salarisés, travaillent p

Nuit des Amba

Les jeunes can
invitées à ne p

Justice

Une associatio
de 87 000 € p

Badminton



FRANCE-MONDE

Jean-Paul II
aurait vécu,
durant 30 ans,



1^{er} jour : Marseille

Du lundi 25 Avril
au lundi 2 Mai 2016
8 jours/7 nuits



On investit encore sur le bonheur

Les salles des fêtes ont-elles encore un avenir ? Oui, mais à des années-lumière du préfabriqué de campagne destiné aux bals à papa. La commune de Saint-Léger-sous-Cholet en a fait le pari.

et en page 2.

Dans une période de restriction budgétaire tous azimuts, l'investissement communal va à l'essentiel. Faut-il pour autant refuser d'investir sur le plaisir de vivre ? Saint-Léger-sous-Cholet a voté 2,7 millions d'euros de budget pour construire une nouvelle salle des fêtes, inaugurée le 1^{er} avril prochain. Oui, nous affirment trois des élus, les salles des fêtes ont un avenir pour croire encore au bonheur de partager des loisirs. Visite guidée avec le maire, Jean-Paul Olivares, accompagné de deux de ses adjoints, Valérie Morillon et Christian Usureau.

À quand remonte la décision de construire une nouvelle salle des fêtes ?

Jean-Paul Olivares : « On en parle depuis 25 ou 30 ans ! Mais l'équipe en place a accéléré le processus et en a fait une priorité. Faute d'un tel équipement, on squattait les salles de sport, qu'on veut rendre aux sportifs. Et nous sommes persuadés qu'il nous faut répondre aux différents besoins des associations et des familles ».

Comment conçoit-on une salle des fêtes aujourd'hui ? Quelle différence avec celles d'autrefois ?

« La façon dont on gère l'espace, dont on étudie tout, y compris l'acoustique, jusqu'au plafond, en soignant autant l'esthétique que l'efficacité. Elle doit être plus polyvalente, servir aux spectacles, aux fêtes de famille, aux séminaires d'entreprises, aux associations. L'idée est de répondre aux événements du week-end, mais aussi de créer une émulation en semaine. On y travaille. Nous avons voulu aussi qu'elle soit modulable, avec une surface totale de 600 mètres carrés séparable en deux parties, l'une de 450 mètres carrés, l'autre de 150. Et puis il y a les efforts de conception, avec des préoccupations environnementales, comme le vitrage très isolant, la toiture végétalisée, le traitement des casquettes qui permettent au soleil de rentrer l'hiver et pas l'été, le chauffage par air pulsé ».

Ce choix vous amène-t-il des reproches de vos administrés. Vous dit-on que vous avez dépensé trop d'argent, que vous auriez mieux fait de baisser les impôts ?

« Non, nous avons de bons échos. On



Saint-Léger-sous-Cholet, jeudi 28 janvier. Au premier plan, le maire de la commune, Jean-Paul Olivares, avec Valérie Morillon, adjointe à la vie associative et à la communication, et Christian Usureau, adjoint au cadre de vie.

nous pose certes beaucoup de questions, mais sur l'utilisation. C'est une salle qui donne envie, et cela nous fait plaisir ».

Vous n'avez pas fait les choses au rabais, quel a été le montant de l'investissement ?

« La salle fait partie de l'aménagement de tout un nouveau quartier, un projet de 4,4 millions d'euros au total. Le bâtiment en lui-même, c'est 2,7 millions. Mais c'est un choix calculé. Nous avons mené une opération de désendettement au cours du précédent mandat, tout en préparant cet investissement, avec un emprunt d'un million et demi. Nous avons commencé par déterminer un budget correspondant à nos moyens, et nous avons fait le mieux possible avec ».

C'est une opération communale.

Mais avez-vous dans l'esprit que cette salle puisse servir à vos voisins, avec une vision intercommunale ?

« On a mené cette opération à l'échelle communale. Mais évidemment, cette salle est ouverte à nos voisins, qui n'y sont pas indifférents. Une intercommunalité est un collectif. Nous-mêmes avons sollicité nos voisins pour prendre des renseignements, notamment à la Romagne, qui dispose d'une très belle salle aussi, et qui a du recul sur son utilisation ».

Les premières réservations vous donnent-elles raison ?

« Ça démarre bien. Il y a déjà beaucoup de réservations pour les mariages, quelques fêtes familiales. Des entreprises nous sollicitent. On sait aussi que les associations locales se font déjà une joie de produire

leur spectacle dans cet endroit qui les valorise. L'ambition maintenant est d'attirer des spectacles de plus grande envergure. Mais cela ne pourra venir que lorsque l'équipement sera connu ».

L'investissement dans un équipement public, qui peut être considéré comme un service, n'a évidemment pas vocation à être rentabilisé. Mais comptez-vous rentabiliser au moins le fonctionnement ?

« C'est exactement cela. On sait qu'on ne gagnera pas d'argent avec cette salle. Mais on la considère à la fois comme un outil et une vitrine pour la commune. Ensuite, le calcul est simple : équilibrer le fonctionnement avec les locations. Nous pensons que c'est possible ».

Moins d'éco-points en attendant les déchèteries

Prévues pour 2018, les trois déchèteries rurales de la CAC remplaceront les éco-points. Hier, le conseil communautaire a validé une augmentation du coût du projet de 419 000 € hors taxe.

Trois déchèteries en 2018

Le projet datant de 2013 tablait sur une ouverture fin 2016 - début 2017, mais les trois déchèteries rurales de la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC) verront le jour plutôt en 2018. Elles sont réparties en secteurs. Le secteur nord concernera Le May-sur-Evre, Saint-Léger-sous-Cholet et le nouveau venu dans la CAC, Bégrolles-en-Mauges. À La Tessoualle, la déchèterie du secteur sud est destinée aux habitants de La Tessoualle, une partie de ceux de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet. La troisième sera établie à l'est du territoire de la communauté d'agglomération, pour les communes de Chanteloup-les-Bois, Trémentines, Vezins et Nuaillé.

Plus 419 000 € hors taxe

3,7 millions d'euros étaient prévus, au départ, pour ce projet. Finalement, la somme gonfle de 502 800 € TTC (toutes taxes comprises), depuis la décision du conseil communautaire de modifier le coût prévisionnel. Selon la délibération de ce lundi, les changements sont dus à « **des acquisitions complémentaires** » pour les déchèteries de La Tessoualle et Le May-sur-Evre. Même chose pour celle du secteur est, qui nécessitera également une compensation pour « **la destruction d'une zone humide découverte en cours d'étude** ». Sur cette augmentation du coût, le vice-président de la CAC, Cédric Van Vooren, rétorque que « **c'était bien prévu** ».

Fermeture des éco-points

La mise en service des déchèteries rurales entraînera la fin des éco-points sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ceux-ci ne respectent **ni** les normes environne-



L'éco-point de La Tessoualle est l'un des quatre qui sont conservés pendant la construction des déchèteries rurales.

mentales, ni celles de sécurité sanitaire. Toutefois, quatre éco-points sur onze seront conservés, à partir du mois de mars. Il s'agit de ceux de Trémentines, Vezins, La Tessoualle et Le-May-sur-Evre. Ils seront d'ailleurs remis aux normes, tandis que leurs plages horaires et celles des déchèteries de Cholet seront allongées. Quant à ceux qui disparaîtront, la CAC indique qu'ils seront démolis et dépollués, avant de revenir aux communes.

Alexis DUCLOS.

L'inquiétude avant la fermeture d'éco-points

Ne respectant pas certaines normes environnementales, certains éco-points en milieu rural vont bientôt fermer. C'est le cas de celui de Chanteloup-les-Bois, dans le courant du mois de mars. Face à cette décision, un collectif contre la fermeture a été créé localement. Ses membres estiment qu'il y a eu « **un manque de concertation** » et préfèrent garder leur éco-point plutôt que de se rendre à celui de Vezins, jugé « **moins pratique** ». Un courrier a

donc été adressé le 19 janvier au président de la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC), Gilles Bourdouleix, et au vice-président en charge des déchets, Cédric Van Vooren. Estimant que la population a reçu suffisamment d'informations, la CAC a refusé l'organisation d'une rencontre avec les habitants. Loin d'être résigné, le collectif continue de défendre son éco-point. Il prévoit une réunion publique jeudi 25 février, à la salle communale de Chanteloup.

ouest
france

16 février 2016

Saint-Léger-sous-Cholet

En stage, les basketteurs ados encadrent les plus jeunes



Les jeunes stagiaires se sont affrontés dans de mini-tournois mercredi.

Le stage organisé par le club de basket au profit des U 9, U 11 et U 13 a réuni 25 participants, mercredi. Ils étaient encadrés, et c'est une nouveauté, par des jeunes U 15 filles et garçons, ainsi que des U 17 garçons. « **On a maintenant des jeunes du club qui se sont investis dans l'encadrement durant les stages** », précise Fabrice Pineau, l'entraîneur.

Ils étaient sept, mercredi, sur la vingtaine de jeunes formés. Une tâche auparavant assurée par les

U 17 région filles. Elles jouent aujourd'hui chez les seniors mais « **elles ont su passer le flambeau** », assure l'entraîneur. Il met un point d'honneur à inviter les jeunes à s'investir dans le club dès leur plus âge. « **Dès l'école de basket, je leur donne un sifflet afin qu'ils s'habituent.** » Une méthode qui semble porter ses fruits, si l'on en juge par l'attitude de jeunes arbitres en bordure de terrain ! Au programme des stagiaires, ateliers le matin et tournois l'après-midi.

ouest
france 

20 février 2016



25 basketteurs en stage à Saint-Léger-sous-Cholet

L'ESSL basket, le club de basket de Saint-Léger-sous-Cholet, a organisé mardi et mercredi derniers un stage pour les catégories U9 à U13, garçons et filles. 25 jeunes basketteurs

ont répondu à l'invitation du club durant ces deux jours, où les matinées étaient organisées autour d'ateliers d'approfondissement des fondamentaux (tirs, passes, dribbles,

un contre un...), tandis que les tournois occupaient les après-midi : par catégories mardi, catégories mélangées mercredi. Durant ce stage, l'entraîneur Fabrice Pineau était assisté

de U15 garçons et filles, et U17 garçons. « Il y a une continuité dans l'encadrement du club. Il y a toujours des jeunes qui s'investissent, c'est bien pour le club », déclarait-il.

Les P'tits bateaux accueillent les petits de 0 à 3 ans

Saint-Léger-sous-Cholet — Une première dans la commune. Quatre jeunes femmes ont ouvert en janvier une maison d'assistantes maternelles où elles peuvent accueillir douze enfants.

Graziella Josse, Marie Vandomele, Adeline Gesbert et Elodie Gueguen sont des professionnelles de la petite enfance. Début janvier, elles ont ouvert la maison d'assistantes maternelles (MAM) Mam'an les p'tits bateaux.

Leur projet est né il y a environ deux ans. Graziella Josse se présente comme « assistante maternelle depuis toujours ». L'envie de travailler hors de chez elle la conduit cependant à passer le CAP petite enfance. Elle effectue alors des remplacements en crèches. Et en tant qu'Atsem, agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Elodie Gueguen présente un profil similaire. Les deux jeunes femmes se connaissent. Ensemble, elles prennent l'initiative de créer la MAM. Elles sont rapidement rejointes par Adeline Gesbert et Marie Vandomele, respectivement éducatrice spécialisée auprès d'enfants handicapés et nourrice à domicile.

Elles recherchent un emploi au sein d'une structure de la petite enfance. Et éprouvent toutes les quatre « le besoin de travailler en équipe, en séparant vie privée et vie professionnelle ». L'élaboration de leur dossier se fait assez rapidement. Reste à trouver un local.

Une mascotte fait le lien entre la Mam et la maison

Aujourd'hui, leur agrément leur permet d'accueillir douze enfants de 0 à 3 ans, dans une grande maison qu'elles ont aménagée dans le respect des normes pour l'accueil des enfants, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

La MAM comprend une salle d'activités, une pièce de vie, une cuisine, trois chambres, ainsi qu'un jardin avec terrasse. De multiples activités s'offrent aux petits : loisirs créatifs, jeux, contes et comptines, animations cuisine, éveil corporel, musical et motricité.

« On participe également aux sorties avec le RAM, le relais d'assis-



Graziella, Marie, Adeline et Elodie, une équipe jeune et dynamique à la tête de la MAM Mam'an les p'tits bateaux. Actuellement au complet, elles accueillent 12 enfants, essentiellement de Saint-Léger mais également de Bégrolles et Cholet.

tantes maternelles, précisent les quatre jeunes femmes. **Aux beaux jours, on mettra en place un potager. Ça sera une activité supplémentaire avec les enfants.** »

Elles ont aussi imaginé Marin. « C'est une petite mascotte qui circule de famille en famille dans sa

valise, avec son cahier de bord. **Les parents peuvent y raconter ce qu'ils ont fait durant le week-end.** » Ce lien entre la MAM et la famille sert aussi de support pédagogique pour travailler le langage : « **Le cahier raconte une histoire reprise le lundi avec l'ensemble des enfants.** »

MAM Mam'an les p'tits bateaux, 46, rue d'Anjou. Accueil de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi, mais pas en péri-colaire. Contact par courriel en écrivant à mamanlesp'titsbateaux49@gmail.com ; tél. 09 51 49 72 19. Portes ouvertes **samedi 12 mars**, de 10 h à 13 h.

A la pêche à la truite à partir du samedi 2 avril

L'Union des pêcheurs, l'association de pêche de Saint-Léger-sous-Cholet, a organisé son assemblée générale samedi. La réunion a notamment permis de fixer les principales dates de la saison de pêche.

L'ouverture pour la truite dans l'étang saint-légeois est prévue samedi 2 avril pour les Saint-Légeois, et le lundi suivant pour les pêcheurs extérieurs à la commune (cinq prises et une seule canne par personne). A noter qu'il n'y aura pas de ventes de cartes sur place, des permanences étant organisées la veille et l'avant-veille.

L'ouverture aux carnassiers, elle, est fixée au 4 juin, et la fermeture au 26 novembre. Durant cette saison de pêche, les prises seront limitées à quatre tanches et deux carnassiers (avec interdiction de pêcher au leurre) par jour, et les carpes de plus de 3 kg seront remises à l'eau. Un alevinage de 400 kg de gardons, 100 kg de tanches et 20 brochets sera une nouvelle fois réalisé cette année. Il n'y aura en revanche pas de concours à l'américaine ; une matinée découverte sera proposée à la place.

Cette année, les arbres bordant l'étang vont être élagués, tandis que l'étang devrait être vidangé l'an prochain. « Normalement », comme l'a précisé le premier adjoint en charge des associations, Jean-Pierre Joseion. Ce dernier a également confirmé



Le bureau avec Claude Bourcier (tout à droite), Serge Lefort, secrétaire (2^e à partir de la droite), Roland Barré, président (à sa droite) et Olivier Roman, trésorier (2^e à partir de la gauche). L'Union des pêcheurs réunit 98 pêcheurs.

la réalisation du bâtiment commun à l'association des Amls de Léo, à

côté de la gare. « Les travaux devraient commencer au printemps ».

A SAVOIR

Un fossé ou un ruisseau ?

Fossé ou ruisseau, le statut du cours d'eau - appelons-le ainsi - situé en amont de l'étang saint-légeois n'est officiellement toujours pas tranché. Alimenté par les eaux de ruissellement du golf des Bois-Lavau et des trop-pleins des bassins de rétention de la Prairie, et non par une source

naturelle, ce ne peut donc être qu'un fossé selon les pêcheurs, quand l'administration y voit un ruisseau. Pourtant, celle-ci a finalement autorisé l'association à poser une grille entre le cours d'eau et l'étang, décision qui penche en faveur du classement en fossé...

Saint-Léger-sous-Cholet

Les pêcheurs préparent la saison

À l'exception de l'ouverture aux carnassiers fixée le 4 juin, la pêche débutera les 2 et 3 avril pour les Saint-Légeois et le 4 pour l'extérieur. « Elle est limitée à une canne et cinq truites par personne », indique le président Roland Barré. Il ajoute : « On ne vendra pas de cartes sur place car on fait des permanences la veille et l'avant-veille. » Le prix des cartes à l'année est maintenu à 18 € pour les adultes et à 12 € pour les moins de 14 ans. Les tickets à la journée pour les personnes de l'extérieur sont à 5 €.

L'apport de truites se fera en avril. En revanche un alevinage de 400 kg de gardons, 100 kg de tanches et de 20 brochets a déjà été réalisé pour un coût de 2 860 €. Pratiquement les trois quarts du budget de dépenses de l'association, qui s'élève à 3 989 €. « Il n'a pas été mis de sandres, pourtant une centaine a été pêchée sur trois semaines en 2015, s'étonnent les pêcheurs. C'est beaucoup trop. » Durant l'année, les prises sont limitées à quatre tanches par jour et à deux pour les carnassiers, les carpes doivent être remises à l'eau au-dessus de 3 kg et il est interdit de pêcher aux leurres.



Au centre, le président Roland Barré avec, à ses côtés, Olivier Roman, trésorier et Serge Lerfort, secrétaire.

Jugeant que « septembre n'est pas une bonne période », le bureau a décidé de ne pas reconduire son concours à l'américaine. Il organise en revanche une matinée découverte gratuite samedi 28 mai, de 8 h à 12 h.

Jean-Pierre Joselon, adjoint à la vie associative, a confirmé l'installation d'un local (partagé par les pêcheurs et les Amis de Léo) au printemps. Une réunion est également prévue pour envisager des travaux, notamment sur la pêcherie, en prévision de la vidange de l'étang en 2017.

Ce petit théâtre sort de l'impasse

Ils sont amateurs et ont pour passion le théâtre. Demain et dimanche, neuf troupes seront présentes à Interlude ou au Jardin de verre, à l'image du « Petit théâtre de l'impasse », de Saint-Léger-sous-Cholet.

Alexandre BLAISE

alexandre.blaise@courrier-ouest.com

Costume, cravate. On est loin des déguisements, des couleurs pimpantes... Qu'importe, Jean-Luc Aubry n'a pas besoin d'artifice pour discuter théâtre. C'est que le trésorier de la troupe de Saint-Léger-sous-Cholet « Le petit théâtre de l'impasse »⁽¹⁾ a hâte de brûler les planches. Lui et ses six compagnons seront sur scène au Jardin de verre, dimanche après-midi, dans le cadre du Temps de jouer, cette manifestation qui permet aux troupes amateurs du Choletais de jouer, le temps d'une pièce, dans les conditions des professionnels.

« Une pièce qui laisse la place à tous »

Un temps fort pour « Le petit théâtre de l'impasse » qui va jouer, pour la première fois, « Association de bienfaiteurs », l'histoire d'un chômeur qui braque une banque qui lui a refusé un prêt, en prenant, au passage, des otages. Jean-Luc Aubry en fera partie. Il incarnera un médecin légiste. « Un client de la banque, très BCBG, avec une forte personnalité », sourit l'intéressé qui, à la vie, travaille aux impôts. Autour de lui, un concierge, une tatoueuse, une restauratrice aguicheuse... « On cherche des textes avec un fond d'étude des personnages, toujours dans une veine comique », explique-t-il.

Un impératif : retrouver toute la troupe sur scène. « On a tous envie de jouer, poursuit Jean-Luc Aubry. Il faut trouver une pièce qui laisse la place à tous, avec des rôles équilibrés. C'est difficile pour un amateur de lui demander de regarder les autres jouer. » Le Temps de jouer, c'est aussi l'occasion « de sortir du cadre habituel » : « Cela



Jean-Luc Aubry, debout au 2^e rang, est le trésorier de la troupe de Saint-Léger-sous-Cholet. Photo Le Petit théâtre de l'impasse.

nous permet de trouver un autre public, moins familial, qui n'est pas acquis et de nous confronter aux autres troupes. Voir si on n'est pas trop décalé. » La troupe avait déjà répondu présent, les années passées. « Ça nous a confortés », glisse Jean-Luc Aubry. Il faut dire que le collectif répète chaque vendredi soir, et monte une pièce par an, sous la direction de la metteuse en scène de la compagnie choletaise Côté cour,

Élisabeth Arnaud. L'occasion, pour les membres (des adolescents, des trentenaires, des seniors...) de répéter leurs gammes.

Pour Jean-Luc Aubry, 62 ans, cela fait une quinzaine d'années que ça dure. Un retour aux bases pour celui qui avait déjà foulé les planches dans sa jeunesse, notamment pour des opérettes, mêlant chant et théâtre. L'homme accompagne « Le petit théâtre de l'impasse »

depuis 2001. Malgré les difficultés (la troupe a compté jusqu'à seulement deux membres), malgré, aussi, l'absence de scène à Saint-Léger-sous-Cholet. « On a essayé de maintenir cette troupe en vie », glisse-t-il. Jusqu'à l'amener au Jardin de verre. « On se sent horriblement pas prêts, rigole-t-il. Mais ça devrait aller. »

⁽¹⁾ Troupe adulte de l'association saint-légeoise Les Fous du Roy.

Le **Courrier**
de l'ouest

26 février 2016

LE CHOLETAIS LE DÉPARTEMENT



Sa passion du textile l'a guidée au musée

Depuis treize ans, Maryvonne Aubry guide les visiteurs au musée du Textile et de la mode. Par passion et presque par vocation, elle déroule le fil de l'histoire choletaise.

Entretien

Maryvonne Aubry. Elle fait partie de l'association des Amis du musée du Textile et de la mode. Elle guide les visiteurs à travers ces bâtiments du XIX^e siècle depuis 2003.

Comment êtes-vous devenue guide ?

Je travaillais dans un magasin de tissu en tant que secrétaire. Après un licenciement, je n'ai pas retrouvé de travail. J'ai répondu à une petite annonce de l'association qui recherchait des volontaires. Passionnée de voyages, et connaissant bien les tissus, j'ai tout de suite su que c'était pour moi. J'ai bénéficié d'une formation et je me suis lancée.

Quelles sont les qualités requises pour ce métier ?

Il faut une bonne élocution, bien connaître son sujet, raconter des anecdotes et se mettre à la portée de son public. On ne raconte pas les mêmes choses suivant les âges. Il faut aimer le contact avec les gens, et avoir l'esprit de synthèse. Je suis très heureuse de faire découvrir Cholet et son histoire industrielle à un public qui vient d'autres régions.

Depuis quand cette association existe-t-elle ?



Maryvonne Aubry aime transmettre son amour pour l'histoire de l'industrie textile de sa ville. Cholet a le seul musée en France à décliner ce thème.

Elle a été fondée en 1982 pour sauver les bâtiments de cette ancienne blanchisserie de la destruction. Elle a valorisé le patrimoine industriel et obtenu la création du musée municipal du textile. L'association compte dix guides, de 20 à 70 ans. Elle s'occupe aussi de la commercialisation du mouchoir rouge. Nous assurons les

visites des scolaires toute l'année, du primaire au BTS, et recevons beaucoup de groupes de seniors qui visitent la région. Nous organisons aussi des expositions temporaires de mode enfantine vue par des artistes.

Quelle est l'exposition permanente que vous proposez ?

« Des plantes à fibres, jusqu'à la révolution industrielle », c'est toute l'histoire du textile choletais que nous faisons découvrir à travers cette exposition « De la fibre au vêtement, »

Visites guidées tous les dimanches à 15 h. Prix 2,50 €. Rue du Docteur Roux. Gratuit le samedi, jusqu'en mai)

Voltige : moins de sorties, Le Longeron à l'étude

Cholet reste l'axe principal, mais avec un nombre de vols réduit à quinze par mois. Ce n'est qu'une proposition, mais l'avion bruyant pourrait également être détourné, en partie, vers une autre zone.

Pourquoi ? Comment ?

Quoi de neuf dans la polémique ?

C'était prévu depuis le retour de l'avion de voltige à Cholet en septembre, après sa période d'essai à Chanteloup-les-Bois et Yzernay, qui avait provoqué une levée de boucliers parmi les habitants de ces deux communes.

Une nouvelle réunion de la commission consultative de l'environnement (CCE) s'est tenue hier après-midi, dans les locaux de la sous-préfecture, pour décider de ce qu'allait advenir l'avion de voltige.

La CCE rassemble des élus, des représentants d'associations et des représentants des professions aéronautiques. La première des décisions prises a été de « réduire de vingt à quinze le nombre de sorties par mois (chaque sortie dure une quinzaine de minutes) », explique le sous-préfet, Christian Michalak.

Comment ce choix a-t-il été fait ?

Trois propositions ont été émises, afin de pouvoir satisfaire toutes les parties. La première ? « Supprimer complètement l'activité de voltige. » Sur dix-huit votants, quatre ont voté

pour. Il s'agit de quatre représentants de l'Adena, le collectif choletais contre les nuisances sonores. Cette proposition n'a donc pas été retenue.

La deuxième possibilité consistait à « revenir comme avant », soit vingt sorties par mois à Cholet, sans les survols de Chanteloup-Yzernay. Éventualité rapidement écartée, puisque les représentants de l'aéroclub, de l'Association des amis de l'aérodrome Roland-Garros et d'Aeroways ont préféré ne pas voter.

Ces derniers ont également choisi de ne pas participer au vote de la troisième proposition, où il s'agissait de réduire le nombre de sorties à quinze.

C'est néanmoins cette dernière proposition qui a été retenue, avec « neuf voix pour », dont celles d'un certain nombre d'élus.

Qui applique cette proposition ?

La CCE n'a qu'un avis « consultatif », rappelle Christian Michalak. De fait, c'est désormais à la Ville, propriétaire de l'aérodrome, de limiter à quinze le nombre de sorties. Le sous-préfet promet qu'il n'y aura pas de laxisme à ce sujet. En juillet dernier, des sorties en dehors des horaires prévus avaient, par exemple, entraîné une suspension de l'activité de voltige par

la DGAC, la Direction générale de l'aviation civile, pendant quinze jours.

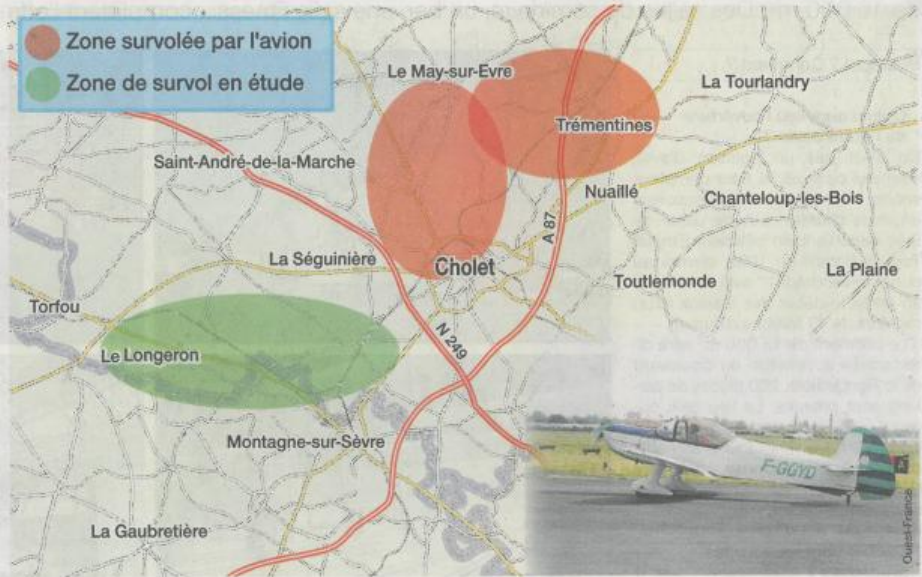
Pourquoi parle-t-on du Longeron ?

En réduisant les sorties, Christian Michalak espère « ramener un peu de sérénité » dans ce dossier brûlant, tout en laissant l'activité économique de l'aérodrome se poursuivre et permettre aux jeunes pilotes de « s'aguerrir ».

Après Chanteloup-Yzernay, l'avion pourrait aussi être détourné vers Le Longeron, pour limiter les nuisances sonores en ville. La commune a été évoquée parce qu'elle comporte une ligne de chemin de fer, qui sert de repère aux voltigeurs, et parce qu'elle est située à proximité de l'aérodrome, un autre critère requis pour les jeunes pilotes notamment.

Cette nouvelle est-elle bien perçue ?

Pas vraiment. Jacky Quesnel, maire délégué du Longeron, a été contacté il y a quelques semaines par certains protagonistes du dossier. Et s'est invité lui-même, selon ses mots, à la réunion d'hier. Pour dire qu'il n'était « pas du tout favorable » à cette proposition et qu'on ne faisait que « déplacer le problème ». « On nous dit : vous avez bien le train qui passe.



Mais l'avion ne fait pas que passer, lui... Il reste faire des pirouettes en l'air. »

Le maire délégué prévoit néanmoins de se rendre à l'aérodrome

avec d'autres élus et des riverains de sa commune, pour « mesurer » le degré de nuisances et « constater si l'avion fait moins de bruit qu'un cyclomoteur ». Car « pour dire non, il

faut avoir des arguments », conclut-il.

Christian MEAS.

Une décision qui ne satisfait personne

Christian Michalak, le sous-préfet, file la métaphore : « Je ne veux privilégier ni le haut [les voltigeurs], ni le bas [les riverains]. Cette décision a été prise dans l'intérêt du plus grand nombre. »

Certes. Mais lorsqu'on les questionne, ni les professionnels de l'aéronautique, ni les habitants ne sont satisfaits. Pour Gérard Simonet, responsable de la voltige à l'Aéro-club, « le nombre de vols alloués est insuffisant pour exercer les pilotes. Il

y a vingt pilotes... pour quinze vols par mois. Le manque d'entraînement pose la question de la sécurité. »

Selon lui, la décision prise par le sous-préfet est tout simplement « inadmissible ». Contactée, l'Association des amis de l'aérodrome Roland-Garros n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Laurent David, du collectif contre les nuisances sonores Adena, se dit « déçu ». Clairement, il affirme s'être

« battu pour l'arrêt de la voltige ». Et insiste sur le fait qu'une pétition lancée en décembre dernier a déjà recueilli 600 signatures. « Ce n'est pas fini, on va maintenir la pression. »

Dans la journée d'hier, il a compté cinq sorties de l'avion de voltige (à 17 h), ce qui n'a fait qu'accroître son dépit : « Dès qu'il y a du vent au nord, on l'entend. Même depuis la place Travot. Le bruit se rabat sur Cholet. »

26 février 2016



Voltige : le choix du compromis

Une commission d'élus et d'associatifs a validé une proposition d'abaisser à 15 le nombre de sorties autorisées chaque mois pour le club de voltige. Un « semi-échec » pour les opposants.

Vivien LEROUX

vivien.leroux@courrier.com

Il est de curieux hasards. En forme de clins d'œil. Après des jours de pluies diluviennes, le soleil a repris ses droits, haut dans le ciel choletais, hier après-midi. Contraints à l'inactivité par la météo, les amoureux de la voltige ont pu retrouver l'aérodrome de Cholet. Au moment même où élus et membres d'associations se retrouvaient pour une Commission consultative d'environnement (CCE) à la sous-préfecture. Ils ont donc pu juger sur pièces, avec vrombissements en fond sonore !

A l'issue de la réunion, la CCE a proposé une solution de compromis concernant l'activité de voltige locale : limiter à 15 le nombre de sorties mensuelles autorisées. « Trois propositions ont été faites, explique le sous-préfet Christian Michalak : ne plus autoriser aucun décollage, rester à 40 sorties par mois, comme c'était le cas auparavant, ou passer à 15. C'est cette dernière proposition qui a été validée. » Si la décision n'est que consultative, tout indique que la collectivité, propriétaire de l'aérodrome, devrait suivre cette orientation.

« Ramener un peu de sérénité »

Depuis des mois, un conflit oppose l'aéro-club à une association de riverains, l'Adena (Association pour la défense contre les nuisances de l'aérodrome). Deux axes temporaires, entre Yzernay et Chanteloup-les-Bois, avaient été testés à partir de mars 2015, mais vite abandonnés, dès fin septembre. Par la suite, le club de voltige a vu son nombre de sorties autorisées par mois baisser à 20, contre 40 en moyenne auparavant. Pour Christian Michalak, la proposition faite hier apparaît comme « un



Laurent David, de l'Adena, n'est pas vraiment satisfait de la proposition faite à l'issue de la CCE.

épilogue. C'est un compromis. Il y aura moins de nuisances ressenties et l'activité de voltige est maintenue ». Le représentant de l'État appelle désormais à « un retour à la tranquillité. Cela devrait ramener un peu de sérénité » dans des rapports parfois houleux entre les deux parties. Le président de l'Adena, Laurent David, juge

pourtant cette réunion comme « un semi-échec. On est pour l'arrêt de la voltige, notre pétition a réuni 600 signatures. On pense à eux aussi, ce n'est pas un succès ». Désireuse de « se poser un peu » après des mois de lutte, l'association restera donc vigilante. « Le problème reste entier. L'activité de loisirs, pour nous, c'est une aberration.

Nous n'avons rien contre l'entreprise de formation de pilote. » L'hypothèse d'un nouvel itinéraire vers Le Longeron (commune nouvelle Sèvremoine) est toujours à l'étude selon le sous-préfet. Mais Laurent David n'y croit pas beaucoup. L'aéro-club, lui, n'a pas répondu à nos sollicitations.

Les derniers jours d'un écopoint

A Chanteloup-les-Bois, l'écopoint va fermer, au grand dam de certains, mais ainsi la Communauté d'agglomération du Choletais en a-t-elle décidé. A quelle date ? La question a été posée jeudi soir.

Le collectif d'habitants opposé à la fermeture de l'écopoint de Chanteloup-les-Bois organisait une réunion publique, jeudi soir à la Maison commune des loisirs. L'objectif était d'échanger avec les habitants, mais aussi avec les représentants de la Communauté d'agglomération du Choletais, puisque c'est elle qui a décidé la fermeture de l'écopoint de Chanteloup-les-Bois et de ceux de La Séguinière, Saint-Léger-sous-Cholet, Mazières-en-Mauges, Nuallé et Toutlemonde. En contrepartie, trois déchetteries rurales sont promises à l'horizon 2018 à Saint-Léger-sous-Cholet, Vezins et La Tessouaille.

Mais jeudi, les chaises réservées aux représentants de la CAC sont restées vides. Une soixantaine de personnes a toutefois été accueillie par le collectif. Collectif à l'initiative d'une pétition qui a reçu un écho très favorable puisque sur les 296 foyers de la commune, 236 ont pu être contactés. Parmi elles, 91 % ont signé.

Pas de date officielle de fermeture

Jackie Samson a rappelé l'historique du dossier et donné lecture de la réponse de la CAC, qui souligne que la communication sur le sujet des écopoints s'est faite dans la clarté et depuis longtemps. Ce que conteste le collectif, qui regrette l'absence de concertation. « Une réunion comme celle-ci aurait dû être proposée par la CAC sans avoir besoin de passer par une pétition » a martelé Jackie Samson. Sur l'idée de « s'allier avec d'autres



« Peut-être les usagers apprendront-ils la date de fermeture par un simple panneau apposé sur le site ? », a ironisé Jean-Jacques Domain, membres du collectif d'habitants opposés à la fermeture de l'écopoint, jeudi soir. Photo Archives CO.

communes pour faire bouger les choses », Jean-Paul Jourdaneau a indiqué : « Nous nous sommes lancés seuls car il y avait urgence. On n'a pas eu le temps de nouer des contacts ».

Après la mise aux normes de l'écopoint de Vezins (situé à 4 km), les usagers de Nuallé et Trémentines l'utiliseront-ils ? A Chanteloup, on

en doute, tant la circulation y paraît compliquée. « Ce sont les problèmes sécuritaires qui ont conduit les services de la CAC à décider des mises aux normes » rappelle Jackie Gélinau, maire.

La CAC ne communique pas correctement selon le collectif. Ce dernier en veut pour preuve l'absence

de date officielle de fermeture. Tout juste est-elle annoncée courant mars. « Mais février s'achève et à ce jour, aucune indication n'est venue préciser si c'est le 1^{er}, le 15 ou le 31 mars » relève Jean-Jacques Domain, qui glisse pour conclure : « Peut-être les usagers l'apprendront-ils par un simple panneau apposé sur le site ? »